



**Arrêté temporaire n°26-AT-0179
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

AVENUE DU 8 MAI 1945

Maire de la commune de BOUC BEL AIR,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU la demande en date du 30/09/2026 émise par **CIRCET FIBRE** demeurant 269 AVENUE DE LION 83210 SOLLIES-PONT.

CONTACT: (04.72.43.53.60, Par Mail: astou.coulibaly@circet.fr).

pour le compte de FREE RÉSEAU PARIS demeurant 16 RUE DE LA VILLE L'ÉVÊQUE 75008 PARIS.

aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux concernant un tirage de câbles, afin de réaliser un raccordement client à la fibre optique. Pour le compte de free. rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation,

afin d'assurer la sécurité des usagers, du 07/10/2026 au 12/10/2026 AVENUE DU 8 MAI 1945.

ARRÊTE

Article 1

À compter du 07/10/2026 et jusqu'au 12/10/2026, de **9h00 - 12h00 / 13h00 - 16h30**. En dehors de ces horaires, la voie sera rendue pleinement à la circulation., les prescriptions suivantes s'appliquent 152 AVENUE DU 8 MAI 1945 :

Article 2

- La circulation est alternée par feux, sur une longueur maximum de 50 mètres, pendant toute la durée des travaux.

Article 3

- Le stationnement des véhicules est interdit pendant toute la durée des travaux.. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant et dangereux au sens des articles R. 417-9 et R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Article 4

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, **FREE RÉSEAU PARIS.**

Article 5

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 30 septembre 2026
Maire de la commune de BOUC BEL AIR

Mathieu PIETRI

DIFFUSION:

- **FREE RÉSEAU PARIS**
- **CIRCET FIBRE**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des

données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.